



Ligue nationale contre le cancer
Comité départemental de la Drôme

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Société de Commissariat aux comptes, inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes,
rattachée à la compagnie régionale des commissaires aux comptes Dauphiné-Savoie

Siège social : 9 Rue Jules Ferry 74000 ANNECY - Tel : 04 50 02 91 94
RCS ANNECY 791 082 365 - Code NAF 6920 Z - SAS au capital de 436 850 Euros

Ligue nationale contre le cancer
Comité départemental de la Drôme

3-5 rue Avenue de Romans-26000 VALENCE

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur
les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres du Comité,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ligue Nationale contre le cancer-Comité départemental de la Drôme- relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la dérogation décrite dans la note 2.1.3 de l'annexe des comptes annuels relatif au changement de méthode comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Comité.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé

**LIGUE NATIONALE
CONTRE LE CANCER**

*Rapport du Commissaire
aux Comptes sur les
comptes annuels*
**Exercice clos le
31 décembre 2025**

que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mours Saint Eusèbe, le 7 avril 2026,

Le Commissaire aux Comptes

Audicé Drôme
Commissaires aux comptes



Cristina DA CUNHA

Ligue nationale contre le cancer
Comité départemental de la Drôme

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2025

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2025	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et ac				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	600 261.66	(167 840.19)	432 421.47	196 060.29
Terrains				
Constructions	513 117.82	(140 173.52)	372 944.30	190 442.01
Install. techniques, matériel et outillage industriels	31 040.33	(27 666.67)	3 373.66	5 618.28
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	56 103.51		56 103.51	
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 094.84		3 094.84	3 094.84
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 094.84		3 094.84	3 094.84
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	603 356.50	(167 840.19)	435 516.31	199 155.13
STOCKS et EN-COURS	13 599.16		13 599.16	21 563.27
CRÉANCES	96 474.65		96 474.65	51 195.62
Créances clients, usagers et comptes rattachés	390.60		390.60	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	93 808.41		93 808.41	49 652.98
Charges constatées d'avance	2 275.64		2 275.64	1 542.64
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	921 058.62		921 058.62	1 064 697.58
Instruments Financiers A Terme	320 080.00		320 080.00	320 080.00
Disponibilités	600 978.62		600 978.62	744 617.58
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	1 031 132.43		1 031 132.43	1 137 456.47
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 634 488.93	(167 840.19)	1 466 648.74	1 336 611.60
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Fonds propres sans droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves		1 045 409.73	1 242 127.71
Réserves statutaires ou contractuelles		1 045 409.73	1 242 127.71
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		(39 555.40)	(196 717.98)
Situation nette (sous total)		1 005 854.33	1 045 409.73
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
FONDS PROPRES - TOTAL I		1 005 854.33	1 045 409.73
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		59 907.00	48 307.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III		59 907.00	48 307.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		129 612.02	
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		129 612.02	
Emprunts et dettes financières divers			
DETTES		271 275.39	242 894.87
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		112 853.61	82 032.23
Dettes des legs et donations			
Dettes sociales		75 544.59	58 264.48
Dettes fiscales		5 628.31	2 877.55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		69 629.00	88 350.00
Produits constatés d'avance		7 619.88	11 370.61
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV		400 887.41	242 894.87
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 466 648.74	1 336 611.60

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	26 864.00	27 448.00	(584.00)	-2.13 %
Ventes de biens et services	78 218.84	66 377.41	11 841.43	17.84 %
Ventes de biens	15 661.89	15 182.39	479.50	3.16 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	62 556.95	51 195.02	11 361.93	22.19 %
. dont parrainages	2 859.15		2 859.15	
Concours publics et subventions d'exploitation	1 780.00	2 290.00	(510.00)	-22.27 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	371 358.34	331 727.41	39 630.93	11.95 %
Dons manuels	368 608.34	330 227.41	38 380.93	11.62 %
Mécénats	2 750.00	1 500.00	1 250.00	83.33 %
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	256 215.79	82 780.00	173 435.79	
Reprises sur amort., dépr., prov.		5 760.19	(5 760.19)	
Produits des cessions d'immo. incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	99.37	0.11	99.26	
PRODUITS D'EXPLOITATION	734 536.34	516 383.12	218 153.22	42.25 %
Achats de marchandises	2 407.65	11 408.27	(9 000.62)	-78.90 %
Variation de stock	7 964.11	(3 575.60)	11 539.71	
Autres achats et charges externes	260 944.59	241 189.55	19 755.04	8.19 %
Aides financières	129 445.14	154 484.21	(25 039.07)	-16.21 %
Impôts, taxes et versements assimilés	5 777.60	4 192.40	1 585.20	37.81 %
Salaires et traitements	222 470.18	193 178.29	29 291.89	15.16 %
Cotisations sociales	106 738.52	91 313.05	15 425.47	16.89 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	24 100.57	16 118.59	7 981.98	49.52 %
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cé				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	31 061.87	28 209.87	2 852.00	10.11 %
CHARGES D'EXPLOITATION	790 910.23	736 518.63	54 391.60	7.38 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(56 373.89)	(220 135.51)	163 761.62	-74.39 %
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	24 732.55	25 191.53	(458.98)	-1.82 %
Reprises sur provisions, dépréciations				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits cessions de val. mob. de plcmnts et instru de trésor				
PRODUITS FINANCIERS	24 732.55	25 191.53	(458.98)	-1.82 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés	3 859.06		3 859.06	
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Chrg net. / cessions de val. mob de plcmnts et instru de trésor				
CHARGES FINANCIÈRES	3 859.06		3 859.06	
RÉSULTAT FINANCIER	20 873.49	25 191.53	(4 318.04)	-17.14 %

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(35 500.40)	(194 943.98)	159 443.58	-81.79 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	4 055.00	1 774.00	2 281.00	
TOTAL DES PRODUITS	759 268.89	541 574.65	217 694.24	40.20 %
TOTAL DES CHARGES	798 824.29	738 292.63	60 531.66	8.20 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	(39 555.40)	(196 717.98)	157 162.58	-79.89 %
Dons en nature	9 410.98	2 412.43	6 998.55	
Prestations en nature	43 578.81	47 419.02	(3 840.21)	-8.10 %
Bénévolat				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	52 989.79	49 831.45	3 158.34	6.34 %
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	9 410.98	2 412.43	6 998.55	
Prestations en nature	43 578.81	47 419.02	(3 840.21)	-8.10 %
Personnel bénévole				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	52 989.79	49 831.45	3 158.34	6.34 %
NON AFFECTÉS				

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2025

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE L'EXERCICE.....	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES 4
1.1 OBJET SOCIAL.....	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	6
2.1.1 Préambule.....	6
2.1.2 Cadre légal de référence.....	6
2.1.3 Changement de méthode comptable.....	6
2.2 DÉROGATIONS.....	8
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux.....	8
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	9
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	9
3.1.1 Principes généraux.....	9
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut).....	10
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C ».....	10
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé.....	10
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements.....	11
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières.....	11
3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025.....	11
3.1.7 Stocks.....	12
3.1.1 État des échéances des créances.....	12
3.1.2 Tableaux des dépréciations.....	12
3.1.3 Disponibilités.....	13
3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan.....	13
3.1.5 Charges constatées d'avance.....	13
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	14
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres.....	14
3.2.2 Fonds dédiés.....	15
3.2.3 Provisions pour risques et charges.....	Erreur ! Signet non défini.
3.2.3.1 Tableau de variation.....	16
3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	16
3.2.4 Dettes.....	16
3.2.4.1 État des échéances.....	16
3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales.....	17
3.2.5 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler).....	17
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN.....	17
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	17
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	17
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	20
4.2.1 Produits liés à la générosité du public.....	20
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie.....	20
4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers.....	20
4.2.1.3 Mécénat.....	20
4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler).....	21
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public.....	21
4.2.2.1 Parrainage des entreprises.....	21
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie.....	21
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public.....	21
4.2.3 Subventions et autres concours publics.....	22
4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations.....	22
4.2.5 Utilisation des fonds dédiés.....	22
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	22

4.3.1	Modalités de répartition des charges	22
4.3.2	Missions sociales	24
4.3.3	Frais de recherche de fonds	24
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	24
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	24
4.3.4	Frais de fonctionnement	25
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations	25
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	25
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	25
4.4.1	Principes généraux	25
4.4.2	Principes de valorisation	26
4.5	TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	27
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	28
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes	28
4.6.2	Charges et produits exceptionnels	28
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	28
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	28
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public	32
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public	32
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	33
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
5.2	AUTRES INFORMATIONS	33
5.2.1	Informations relatives aux bénévoles	33
5.2.2	Informations relatives au personnel salarié	34
5.2.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	34
5.2.4	Certification du nombre d'adhérents	34

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Achat d'un nouveau local situé au 1 avenue de Romans 26000 Valence
- Quotes parts de générosité reçues d'autres entités pour un montant de 227 446,43 euros

Mentionner également les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

- Néant

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »

- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	351 400	248 861	0	600 261
Immobilisations financières	3 095	0	0	3 095
Total	354 495	248 861	0	603 356

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles		
→ ...		
Immobilisations corporelles		
→ Nouveau Local	166 275	
→ TC2A	22 041	
→ DM Revêtements	4 442	
→ Sarl DOURDIN	7 785	
→ DNG Studio	8 016	
→ Marie Barrault	40 303	
Immobilisations financières		
→ ...		
→ ...		
Total	248 861	

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	155 339	12 501		167 840
Amort.Immobilisations financières				
Total	155 339	12 501	0	167 840

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 095	0	0	3 095
Total	3 095	0	0	3 095

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025

Rubriques	Montant souscrit	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau		Néant	
- Autres			
...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks

Un inventaire physique a été réalisé fin décembre 2025.

Stock de marchandises pour un montant de : 13 599,16 euros

3.1.8 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		J usqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	3 095		3 095
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	391	391	
→ Autres Créances	93 808	93 808	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	2 276	2 276	
Total	99 570	96 475	9 095

3.1.9 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks		Néant		
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.10 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	454 848	
Caisse	328	
Livrets et comptes épargne	145 803	3 174
Comptes à terme	320 080	23 287
Total	921 059	26 461

3.1.11 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Fournisseurs débiteurs		
→ Fournisseurs publics débiteurs	58	736
→ Débiteurs divers		7 600
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>		
Autres créances		
→ Prel Automatiques	7 012	5 410
→ Dons à recevoir		29
→ Dons à recevoir BN	41 835	33 938
→ Legs à recevoir du BN	44 903	
→ Divers produits à recevoir		858
→ Autres produits à recevoir BN		1 082
Disponibilités		
Total	93 808	49 653

3.1.12 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Allianz		1 115
Doc'up		428
Doc'up	764	
Postes	334	
Cabinet Jeanselme	1 042	
Leclerc	136	
Total	2 276	1 543

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale	1 242 128	-196 718						1 045 410
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	-196 718	196 718						
Excédent ou déficit de l'exercice		-39 556						-39 556
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	1 045 410	-39 556	0	0	0	0	0	1 005 854

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ ...			Néant			
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		0	0	0	0	0

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques → Provisions pour litiges → Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges → Provisions pour charges sur legs ou donations → Provisions pour entretien des tombes sur legs → Provisions pour indemnités de départ en retraite →	48 307	11 600		59 907
Total	48 307	11 600	0	59 907

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		J usqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :	129 612	18 729	82 445	28 437
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 854	112 854		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	81 173	81 173		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	69 629	69 629		
Produits constatés d'avance	7 620	7 620		
Total	400 887	290 005	82 445	28 437

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	5 628	2 878
→ Impôt sur les sociétés	4 602	1 791
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Prélèvement à la source	1 026	1 087
Dettes sociales :	75 545	58 264
→ Urssaf/ Pôle emploi	8 761	8 508
→ Caisse de Mutuelle	1 662	
→ Caisse de prévoyance et retraite	8 655	9 237
→ Personnel autres charges à payer	510	
→ Organismes sociaux autres charges à payer	2 158	1 937
→ Dettes congés à payer	33 721	24 896
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	20 078	13 686
Total	81 173	61 142

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	112 854	82 032
→ Comptes Fournisseurs	7 902	14 285
→ Comptes Fournisseurs Intergroupes	24 560	2 773
→ Comptes Fournisseurs Factures à recevoir	7 332	5 770
→ Comptes Fournisseurs Intergroupe Factures à recevoir	73 059	59 205
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	69 629	88 350
→ Recherche Régionale	69 629	88 350
→ Recherche Nationale		
→ Dons à reverser au BN		
Total	182 483	170 382

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Néant

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIQUE LIQUE NATIONALE CONTRE LE CANCER		026 - COMITÉ DE LA DRÔME	EMPLOIS		Décembre 2025		Décembre 2024	
				TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION								
1.	MISSIONS SOCIALES			467 245,38	470 822,58		448 682,98	448 682,98
	1.1	Réalisées en France		467 245,38	470 822,58		448 682,98	448 682,98
		1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		383 240,24	386 817,44		338 143,77	338 143,77
		1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		84 005,14	84 005,14		110 539,21	110 539,21
	1.2	Réalisées à l'étranger						
		1.2.1 Actions réalisées par l'organisme						
		1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes						
2.	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			169 830,94	152 421,41		175 230,85	163 399,09
	2.1	Frais d'appel à la générosité du public		170 358,39	152 421,41		159 904,36	148 072,60
	2.2	Frais de recherche d'autres ressources		-527,45			15 326,49	15 326,49
3.	FRAIS DE FONCTIONNEMENT			146 092,97	144 213,60		107 962,80	99 912,50
	3.1	Frais d'information et de communication		43 441,13	43 441,13		21 276,92	21 276,92
	3.2	Frais de fonctionnement		87 008,58	85 129,21		72 996,61	64 946,31
	3.3	Autres charges		15 643,26	15 643,26		13 689,27	13 689,27
4.	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			11 600,00	11 600,00		4 642,00	4 642,00
5.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			4 055,00			1 774,00	
6.	REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE							
TOTAL CHARGES				798 824,29	779 057,59		738 292,63	716 636,57
EXCÉDENT OU DÉFICIT				-39 555,40			-196 717,98	

	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	18 907,02	18 907,02	22 346,28	22 346,28
Réalisées en France	18 907,02	18 907,02	22 346,28	22 346,28
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	33 664,00	33 664,00	27 485,17	27 485,17
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	418,77	418,77		
TOTAL	52 985,79	52 985,79	49 831,45	49 831,45

LA LIQUE COMITÉ DE LA DRÔME		026 - COMITÉ DE LA DRÔME	Décembre 2025		Décembre 2024	
RESSOURCES			TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE						
1.	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
1.1	Cotisations sans contrepartie		-725 761,01	-725 761,01	-521 023,29	-521 023,29
1.2	Dons, legs et mécénat		-26 864,00	-26 864,00	-27 448,00	-27 448,00
1.3	Autres produits liés à la générosité du public		-371 358,34	-371 358,34	-331 727,41	-331 727,41
2.	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-327 538,67	-327 538,67	-161 847,88	-161 847,88
2.1	Cotisations avec contrepartie		-31 727,88		-18 261,36	
2.2	Parrainage des entreprises					
2.3	Contributions financières sans contrepartie		-2 859,15			
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public		-28 769,36		-12 501,06	
3.	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		-99,37		-5 760,30	
4.	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-1 780,00		-2 290,00	
5.	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS					
TOTAL			-759 268,89	-725 761,01	-541 574,65	-521 023,29

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			Décembre 2025		Décembre 2024	
PRODUITS PAR ORIGINE			TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
	Bénévolat		-52 989,79	-52 989,79	-49 831,45	-49 831,45
	Prestations en nature		-43 578,81	-43 578,81	-47 419,02	-47 419,02
	Dons en nature					
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-9 410,98	-9 410,98	-2 412,43	-2 412,43
3.	CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
	Prestations en nature					
	Dons en nature					
TOTAL			-52 989,79	-52 989,79	-49 831,45	-49 831,45

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 36 €

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Etat Unis	36
	0
	0
Total	36

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes → ... → ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Manifestations	73 214	62 789
→ Ventes	1 612	2 089
→ Autres produits	534	1 500
→ Produits financiers	24 733	25 192
→ Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	227 446	70 279
Total	327 539	161 849

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Transfert de charges		5 760
→ Produits exceptionnelles		
→ Autres	99	
Total	99	5 760

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	0	0
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	0	0
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	0	0
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie par un pourcentage et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 17 décembre 2025

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer			982	982
Assurance	895		446	1 341
Electricité et eau	2 588		379	2 967
Téléphone	1 540		1 026	2 566
Affranchissement		6 810	841	7 651
Entretien sur bien imm	3 369		2 246	5 616
Location mobilière	2 926	1 094	1 757	5 777
Charges Locatives	2 110		1 167	3 277
Salaire et traitements	210 680	43 024	75 506	329 210
Total	224 109	7 903	84 352	359 387

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades	144 575	102 277
Actions d'information, de prévention et de dépistage	66 105	76 378
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	43 024	67 053
Frais de fonctionnement (dont communication)	75 506	38 784
Total	329 210	284 491

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2025	2024
Actions pour les malades	296 498	243 238
Actions d'information, prévention,dépistage	75 351	85 225
Actions de formation	304	275
Actions de recherche	9 924	8 581
Actions autres	1 163	825
Total	383 240	338 144
Versement à d'autres organismes	2025	2024
Actions pour les malades	500	3 860
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	83 505	106 679
Actions autres		
Total	84 005	110 539

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
Frais d'information et de communication	43 441	21 277
Frais de gestion	76 492	62 465
Formation Administrative	1 024	267
Impôts et Taxes	1 276	2 839
Cotisation Statutaires 10%	8 216	7 425
Autres Charges	15 643	13 689
...		
Total	146 092	107 963

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés	Néant	Néant
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	43 579	47 419
Total		43 579	47 419

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	584				1 600		224				2 408
Variation de stock					7 964						7 964
Autres achats et charges externes	102 720				110 313		47 911				260 945
Aides financières	45 440	84 005									129 445
Impôts, taxes et versement assimilés	3 525				518		1 735				5 778
Salaires et traitements	142 082				29 752		50 637				222 470
Charges sociales	68 598				13 272		24 869				106 739
Dotations aux amortissements et dépréciations							12 501	11 600			24 101
Dotations aux prévisions											0
Report en fonds dédiés											0
Autres charges	16 433				6 412		8 217				31 062
Charges financières	3 859										3 859
Charges exceptionnelles											0
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices	4 055										4 055
TOTAL	386 712	84 005	0	0	169 831	0	146 093	11 600	0	0	798 824

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens			9 411		9 411
Prestations en nature			24 672		43 579
Personnel bénévole	18 907				
TOTAL	18 907	0	34 083	0	52 990

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes Autres missions	4 128
Total	4 128

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2025
Produits exceptionnels	
→ à détailler ...	Néant
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ à détailler ...	Néant
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

11/03/2026 - 11:34

LA LIQUE COMITÉ DE LA DRÔME	026 - COMITÉ DE LA DRÔME	Décembre 2025	Décembre 2024
	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		470 822,58	448 682,98
1.1 Réalisées en France		470 822,58	448 682,98
Actions réalisées par l'organisme		386 817,44	338 143,77
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		298 783,02	243 237,68
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		76 643,53	85 225,12
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		304,31	275,02
Actions de société et politique de santé		1 162,95	825,04
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		9 923,63	8 580,91
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
Versements à d'autres organismes agissant en France		84 005,14	110 539,21
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé		500,00	3 860,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		83 505,14	106 679,21
Programmes nationaux		13 876,14	18 329,21
Programmes régionaux et départementaux		69 629,00	88 350,00
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
Actions réalisées par l'organisme			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		152 421,41	163 399,09
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		152 421,41	148 072,60
Frais d'appel de dons		74 410,69	78 229,79
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		29 356,63	28 065,27
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et reventes		48 654,09	41 777,54
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			15 326,49
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat recherche			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat			15 326,49
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		144 213,60	99 912,50
3.1 Frais d'information et de communication		43 441,13	21 276,92
Frais d'information et de communication externe		25 484,23	10 775,96
Frais d'information et de communication Interne		17 956,90	10 500,96
3.2 Frais de fonctionnement		85 129,21	64 946,31
Frais de gestion		74 613,05	54 414,26
Formation administrative		1 023,86	267,25
Impôts et taxes		1 275,80	2 839,40
Cotisation statutaire 10%		8 216,50	7 425,40
3.3 Autres charges		15 643,26	13 689,27
Charges financières		3 142,69	2 212,68
Dotations aux amortissements		12 500,57	11 476,59
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		767 457,59	711 994,57
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		11 600,00	4 642,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		779 057,59	716 636,57

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		18 907,02	22 346,28
Réalisées en France		18 907,02	22 346,28
Réalisées à l'étranger			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		33 664,00	27 485,17
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		418,77	
TOTAL		52 989,79	49 831,45

	026 - COMITÉ DE LA DRÔME	Décembre 2025	11/03/2026 - 11:34 Décembre 2024
	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
== Utilisation		
==+Report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		

 026 - COMITÉ DE LA DRÔME	Décembre 2025	Décembre 2024
	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES PAR ORIGINE CER		
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-725 761,01	-521 023,29
1.1 Cotisations sans contrepartie	-26 864,00	-27 448,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-371 358,34	-331 727,41
Dons manuels non affectés	-342 628,69	-309 886,22
Dons manuels affectés	-25 979,65	-20 341,19
Legs, donations et assurances-vie non affectés		
Legs et autres libéralités affectés		
Mécénat	-2 750,00	-1 500,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-327 538,67	-161 847,88
Manifestations	-73 213,59	-62 788,85
Ventes (dont abonnement à vivre)	-1 612,00	-1 938,56
Prestations et autres ventes		-150,00
Activités de récupération		
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)	-534,10	-1 500,00
Autres produits affectés		
Produits financiers	-24 732,55	-25 191,53
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	-227 446,43	-70 278,94
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
TOTAL DES RESSOURCES	-725 761,01	-521 023,29
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-53 296,58	-195 613,28
TOTAL	-779 057,59	-716 636,57

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	847 098,48	1 040 440,73
+ Excédent ou - Insuffisance de la générosité du public	-53 296,58	-195 613,28
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP	-13 982,17	2 271,03
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	779 819,73	847 098,48

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-52 989,79	-49 831,45
Bénévolat	-43 578,81	-47 419,02
Prestations en nature		
Dons en nature	-9 410,98	-2 412,43
TOTAL	-52 989,79	-49 831,45

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brute	Dotations à neutraliser
21/04/2011	Structure	225 400				4 508	4 508
21/04/2011	Chauffage	8 960				596	596
21/04/2011	Plomberie Elec.	18 200				728	728
21/04/2011	Menuiseries Ext	9 240				370	370
21/04/2011	Peinture Revêt	18 200				1211	1211
30/09/2016	Refecton Peinture	5 631				225	225
21/05/2019	Climatisation	3 415				341	341
19/01/2022	Travaux Bureau	7 446				745	745
16/03/2022	Casques virtuels	2 400				167	167
14/04/2022	Meuble salle de Bain	1230				123	123
04/07/2022	PC portable Dell	731				123	123
09/12/2023	Télé Salle réunion	1362				454	454
26/01/2024	Entreprise Dumoulin	1260				126	126
18/06/2024	Sarl Polyfroid	2 988				299	299
20/06/2024	LD Système	1587				529	529
24/09/2024	Fact Lnc	1691				564	564
24/09/2024	Fact Lnc	39				13	13
24/09/2024	Fact Lnc	84				28	28
24/09/2024	Fact Lnc	414				138	138
24/09/2024	Fact Lnc	4				1	1
31/10/2024	Définisseur France	1138				227	227
22/07/2025	TC 2A				4 545	201	201
22/07/2025	TC 2A				2 067	91	91
26/07/2025	DM Revêtements				897	39	39
22/08/2025	TC 2A				4 824	169	169
25/08/2025	TC 2A				7 575	265	265
01/09/2025	DM Revêtements				3 545	118	118
01/09/2025	TC 2A				3 030	101	101
Total		311 420			26 483		12 591

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	13			
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	5	820	0,50	14 612,40
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	50	1625,5	0,99	28 966,41
Total	68	2 446	1,49	43 578,81

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres...	5	7 834	4
Total	5	7 834	4

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements 6257 - Réceptions	Frais de transport et hébergement Restauration	Néant
Total		0

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à **3 358** membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

Ligue nationale contre le cancer
Comité départemental de la Drôme

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les
conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2025

Ligue nationale contre le cancer
Comité départemental de la Drôme

3-5 rue Avenue de Romans-26000 VALENCE

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les
conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres du Comité,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Comité, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

1. Remboursement des frais de déplacements d'administrateurs :

Modalités : sur la base des frais réels moyennant la production de justificatifs, les indemnités kilométriques étant calculées selon le barème fiscal.

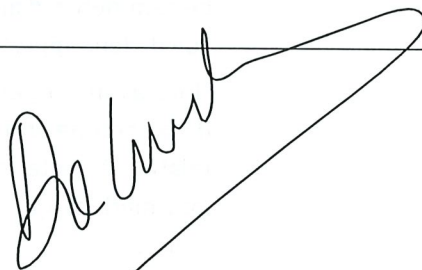
Administrateurs concernés :

NOM	PRENOM	MONTANT	OBSERVATION
MONTEIL	Jacqueline	165,36 €	Abandon contre reçu fiscal
BRESSOT	Jean Claude	731,85 €	Abandon contre reçu fiscal
MAGHAKIAN	André	3 436,91 €	Abandon contre reçu fiscal
SELLAM	Chantal	662,34 €	Abandon contre reçu fiscal
AUTONES	Régis	348,50 €	Abandon contre reçu fiscal
REBEILLE-BORGELLA	Vincent	267,12 €	Abandon contre reçu fiscal
MASSELOT	Philippe	457,52 €	Abandon contre reçu fiscal
TOTAL		6 069,60 €	

Fait à Mours-Saint-Eusèbe, le 7 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes,

Audicé Drôme
Commissaires aux comptes



Cristina DA CUNHA